



# Ville de l'Isle sur le Doubs

## Plan Local d'Urbanisme

### Schéma du système d'élimination des déchets

Sans échelle

#### **Ordures ménagères:**

Le traitement des déchets et des ordures ménagères est basé sur le tri sélectif à la source avec 6 points de récolte où les habitants peuvent déposer papier, carton, emballage (Fer, Acier, PVC, PUT), et verre. Les gravats et les déchets verts (feuille morte, gazon,...) doivent être traités sur place par l'habitant.

Pour la collecte et le traitement de déchets particuliers, une déchetterie localisée aux carrières est ouverte depuis le 5 février 2003. Elle permet le recyclage des déchets ménagers spéciaux (batteries, piles, acides, composés phytosanitaires,...), huiles ménagères, huiles de moteurs, encombrants, habits textiles, métaux et ferraille. Chaque type de déchets est recyclé par des entreprises spécialisées.

Le transport et la collecte des ordures ménagères restantes sont de la compétence de la communauté de communes des Isles du Doubs. Leur traitement est réalisé à l'usine d'incinération de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

